

acres de terre. Je prétends que ces terrains valent \$2 de l'acre, parce qu'il y a un an environ la compagnie les a vendus ce prix à des spéculateurs américains. De sorte que ces terres valaient pour les promoteurs de ce chemin un bonus d'au moins \$3,283,400.

M. CLANCY : L'honorable député (M. Scott) ne sait-il pas que la compagnie a refusé d'accepter les terres qu'on lui offrait ?

M. SCOTT : Non. Je ne sais pas cela. Je sais que pendant plusieurs années la compagnie de chemin de fer a hésité à accepter les terrains qui lui étaient offerts, mais il y a un an environ, elle les a tous vendus à une compagnie de spéculateurs américains, connus sous le nom de la Compagnie des terres de la vallée de la Saskatchewan à \$2 de l'acre, et je ne sache pas que la compagnie américaine ait refusé les terrains à ce prix.

M. CLANCY : Si l'honorable député (M. Scott) avait été à son siège lorsque l'honorable ministre de l'Intérieur (l'honorable M. Sifton) a dit, en réponse à quelques questions qui lui ont été posées, que cette compagnie avait refusé d'accepter une portion considérable des terres accordées à la compagnie.

M. SCOTT : J'étais dans la Chambre lorsque l'honorable ministre de l'Intérieur a répondu à quelques questions concernant les terres, mais c'est la première fois que j'entends dire que la compagnie a refusé d'accepter les terres.

M. CLANCY : Et on m'assure que les terres ont été vendues à \$1 l'acre, non pas \$2.00.

M. SCOTT : Je demande pardon à l'honorable député (M. Clancy). La compagnie de chemin de fer a vendu à la compagnie de spéculateurs américains les terres à \$2 l'acre, ce qui fait que cet octroi de terres a valu à la compagnie \$3,283,400. Mais que ces terres aient été vendues \$1.25 ou \$2.00, là n'est pas la question ?

M. BARKER : Si cela n'est pas la question, pourquoi l'honorable député en parle-t-il ?

M. SCOTT : C'est l'honorable député de Bothwell (M. Clancy) qui a soulevé cette discussion. Pour moi je dis que cela ne veut rien dire que les terres aient été vendues à \$2 l'acre. Le gouvernement conservateur avait consenti à donner à cette compagnie cette étendue de terrain propre à la colonisation ; et personne qui connaît un peu la valeur des terres du Nord-Ouest n'oserait dire que les terrains agricoles du Nord-Ouest ne valent pas \$5 l'acre, et ne se vendent pas à ce prix aujourd'hui. En en fixant la valeur à \$2 je fais donc une estimation très basse. Mais ce n'est pas tout. La compagnie a été dotée en outre d'une subvention de \$80,000 par année pendant vingt ans, soit \$1,600,000, et cette somme

M. SCOTT.

ajoutée à celle du produit des obligations et de la vente des terres forme une somme de pas moins de \$6,308,940, sur laquelle quelqu'un a mis la main sans l'avoir gagnée, grâce à la législation des honorables députés de la gauche, qui ont aujourd'hui l'audace et l'effronterie de venir demander au peuple de leur accorder de nouveau sa confiance afin qu'il puisse faire encore des lois de chemin de fer de ce genre. Celle-ci n'est qu'un exemple entre plusieurs. Je pourrais aussi mentionner le chemin de fer de Calgary à Edmonton, dont le capital fut fixé à \$1,000,000, et qui a émis pour \$5,474,513 d'obligations créant ainsi une dette totale de \$6,474,513. D'après les rapports des ingénieurs transmis au ministre des Chemins de fer, et Canaux le coût total de ce chemin a été de seulement \$3,743,562, de sorte que quelqu'un a mis dans sa poche la somme de \$2,730,951. Cette compagnie a aussi reçu un octroi en terres.

M. BARKER : L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question ? Si cette compagnie a pu émettre un capital de six millions de dollars pour un chemin qui ne lui coûtait que \$3,000,000, qu'a-t-il à dire du gouvernement qui propose d'ajouter \$250,000,000 au capital du Grand Tronc-Pacifique, sans pourvoir en aucune manière au paiement de ce capital par la compagnie ?

M. SCOTT : Je prends note de cette objection, mais je veux qu'on me permette de faire mon discours suivant l'ordre que je me suis tracé. Mon honorable ami le député d'Hamilton, ne pourra pas dire que je manque de courtoisie à son égard, si je ne le laisse pas détourner mon attention du sujet que je traite en ce moment. Ainsi que je l'ai dit, le chemin a coûté \$3,743,562, et la dette totale en est de \$6,474,513. L'octroi en terres accordé à cette compagnie s'élevait à 1,888,000 acres que j'évalue à \$3 de l'acre. L'honorable député d'Alberta (M. Oliver) qui connaît les faits, me dit que la compagnie n'a pas vendu un acre de terre à moins de \$3 l'acre. Il y a dans l'étendue de terrain accordé à la Compagnie plusieurs emplacements de ville dont les lots rapportent plus que \$3 l'acre. La compagnie vendait des terres l'année dernière à \$4 l'acre, cette année à \$5 et même plus. Je mets cependant la valeur à \$3 seulement, ce qui donne la somme de \$5,664,000, comme valeur totale de l'octroi de terres. Cette compagnie a aussi reçu une subvention en argent de \$80,000 par année pendant vingt ans, soit \$1,600,000 en total. Conséquemment cette compagnie a fait un profit—profit n'est pas le mot propre,—je ne sais comment appeler cela.

M. GALLIHER : Une raffe.

M. SCOTT : Oui, une raffe de \$9,994,951. Ajoutez à cela les octrois irrégulièrement accordés à la Compagnie du chemin de fer Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan, et nous arrivons à la somme de \$16,303,891.